

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DEVE 52 - DDCT Subventions (28 600 euros, dont 3000 euros pour la DDCR et 2500 euros pour la DACSO) à 15 associations pour le financement de 17 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le versement d'une subvention de la Ville de Paris à 14 associations pour la réalisation de projets dont les thématiques d'espaces verts, de nature et de biodiversité à Paris, permettent d'améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'Association initiatives rencontres et solidarité 10^e (AIRES 10^e) dont le siège social est situé 2 rue du Buisson Saint-Louis 75010 Paris, pour un projet intitulé « « jardinons dans la rue » (10e) ;

Article 2 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Groupe de diffusion d'informations sur l'environnement (GDIE) dont le siège social est situé 38 rue Boussingault 75013 Paris, pour un projet intitulé «+ de biodiversité pour mon quartier ! » (13^e) ;

Article 3 : Une subvention de 800 euros est attribuée à l'association La Compagnie à l'Affût dont le siège social est situé 5 place de Vénétie 75013 Paris, pour un projet de fables bucoliques : spectacle vivant dans les espaces verts et les jardins partagés (13^e) ;

Article 4 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'Association Florimont dont le siège social est situé 5-9 place Marcel Paul 75014 Paris, pour un projet intitulé «Graine de quatorzien 2019 » (14^e) ;

Article 5 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association les Parques dont le siège social est situé 32 rue du javelot 75013 Paris, pour un projet intitulé «Les pt'its héros du quotidien & la super brigade verte » (14^e) ;

Article 6 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Goutte Verte dont le siège social est situé 19 rue Cavé 75018 Paris, pour un projet intitulé «faire émerger un quartier jardin (mini production/ maillage potager/ donner goût aux métiers verts)» (18e) ;

Article 7 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association O'RIZON dont le siège social est situé 6 bis rue de Cambrai 75019 Paris, pour un projet intitulé « Roots Step » (19^e) ;

Article 8 : Une subvention de 800 euros est attribuée à l'Association Connaître et protéger la nature du Val de Seine dont le siège social est situé 29 rue de Babylone Jardin Catherine Labouré 75007 Paris, pour un projet intitulé « écocitoyenneté au quotidien » (19^e) ;

Article 9 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Débrouille Compagnie dont le siège social est situé 4^{ter} rue de la Solidarité 75019 Paris, pour un projet intitulé « Jardin Récup » (19^e) ;

Article 10 : Une subvention de 500 euros est attribuée à l'association La Voie de la Lune dont le siège social est situé 132 boulevard Sérurier 75019 Paris, pour un projet intitulé « le jardin des passerelles: constitution d'un jardin potager pédagogique » (19^e) ;

Article 11 : Une subvention de 5 500 euros est attribuée à l'association Vergers Urbains dont le siège social est situé 14 boulevard La Chapelle 75018 Paris, dont 2 000 euros pour un projet intitulé « Verger partagé Fleury » (20^e), 1 000 euros pour un projet intitulé « ateliers au jardin Chauffournier » (18^e), 500 euros pour un d'animations à Charles Hermite (18^e), et enfin 2 000 euros pour un projet intitulé « La chapelle Comestible 06 » (18^e) ;

Article 12 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association La Fabrique Documentaire dont le siège social est situé 73 boulevard Barbès 75018 Paris, pour un projet intitulé « Ciné-jardin 2019 » (20^e) ;

Article 13 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Soleil Blaise dont le siège social est situé 7 square Vitruve 75020 Paris, pour un projet de jardin partagé (20^e) ;

Article 14 : Une subvention de 8 500 euros (3000 euros pour la DDCT, 2500 euros pour la DACSO, et 3000 euros pour la DEVE) est attribuée à l'association Veni Verdi dont le siège social est situé à la Maison des Associations du 20^e, 1-3 rue Frédéric Lemaître BP 18 75020 Paris, pour un projet intitulé «Agriculture urbaine au collège Pierre Mendès France » (20^e) ;

Article 15 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces aides, soit 23 100 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de disponibilité des crédits.

Article 16 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions dont le texte est joint à la présente délibération, fixant les modalités d'octroi des subventions prévues aux associations Veni Verdi et Florimont.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO